

**Bureau du 6 mai 2002**

**Décision n° B-2002-0565**

objet : **Avenant de substitution au marché n° 020123 Y concernant la fourniture de pièces détachées d'origine pour véhicules légers, utilitaires et poids lourds, bennes à ordures ménagères, saleuses et rabots de déneigement**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la propreté

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 1999-4044, le conseil de Communauté a accepté la souscription de marchés négociés à bons de commande sans mise en concurrence avec, notamment, la société Epoke. Ce marché a été notifié le 13 janvier 2000 et s'achèvera en tout état de cause le 31 décembre 2004.

La société Epoke a informé la Communauté urbaine le 18 février 2002 de son changement de situation.

La société Epoke a cédé son fonds de commerce à la société Villeton Jean Sarl à compter du 1er décembre 2001.

Au vu des éléments fournis, notamment de l'avis de publication de la cession, de l'extrait du registre du commerce et de la fiche de renseignements, il convient d'établir un avenant de substitution au marché cité ci-dessus.

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées ;

Vu ledit avenant de substitution ;

Vu l'avis favorable de monsieur le vice-président chargé des marchés publics en date du 5 avril 2002 ;

Vu les délibérations du Conseil n° 1999-4044 et n° 2002-0444 respectivement en date des 25 mai 1999 et 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Accepte** l'avenant de substitution à souscrire par la société Villeton Jean Sarl.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer et à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,